

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 45 du 8 octobre 2015

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 23

DÉCISION N° 0-18071-2015/DEF/EMM/MCO
portant changement de position du patrouilleur austral « Albatros ».

Du 6 août 2015

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *pôle « soutiens et finances »*.

DÉCISION N° 0-18071-2015/DEF/EMM/MCO portant changement de position du patrouilleur austral « Albatros ».

Du 6 août 2015

NOR D E F B 1 5 5 1 5 4 6 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC n° 45 du 8 octobre 2015, texte 23.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 52 du 7 mars 2001 modifié, relatif à la disponibilité et au maintien en condition opérationnelle des bâtiments en service dans la marine nationale ;

Vu l'instruction n° 0-4882-2014/DEF/EMM/MCO/NAVAL du 25 juillet 2014 relative à la préparation, la mise en état de conservation, l'entretien et l'emploi des bâtiments de la marine placés en complément, en réserve ou condamnés. Déconstruction des bâtiments condamnés ;

Vu l'instruction n° 0-6777-2015/DEF/EMM/MCO du 24 mars 2015 relative à la préparation et à la conduite de la cession d'un bâtiment à l'export ;

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/ROJ du 6 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine ;

Vu le compte-rendu n° 2-23669-2015/BN_BREST/DIR relative à la commission locale de désarmement et de condamnation du port de Brest - « Albatros ».

Décide :

Art. 1er. Le patrouilleur austral « *Albatros* » est retiré du service actif et placé en complément le 16 juillet 2015.

Art. 2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Par empêchement du sous-chef d'état-major « soutiens et finances » :

*Le capitaine de vaisseau,
adjoint « soutiens » au sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Xavier BAUDOUARD.